

BRÈVES

Jean-Louis Laurens, ambassadeur de la gestion d'actifs française à l'international.

Suite au Livre blanc AFG sur la compétitivité (cf p.3) et aux travaux de Place AMF/AFG FROG, le Comité stratégique de l'AFG a demandé à Jean-Louis Laurens, ancien président du comité de gérance de Rothschild et Cie Gestion après avoir été directeur général délégué d'AXA Investment Managers puis responsable mondial de la gestion d'actifs de Robeco, de porter désormais les couleurs de la gestion française à l'international, notamment auprès des grands investisseurs, en lien avec les partenaires européens et internationaux de l'AFG et les pouvoirs publics français. Sa mission est de faire connaître tous les atouts de la gestion française, avec deux objectifs principaux :

- aider les sociétés de gestion françaises de toutes tailles à exporter leurs savoir-faire ;
- convaincre les acteurs internationaux de venir renforcer leur implantation à Paris, notamment dans le cadre du *Brexit*.

Les enjeux de la gestion d'actifs française présentés aux réseaux diplomatiques français.

L'AFG a réalisé, en lien avec la direction générale de la mondialisation du Ministère des Affaires étrangères, une note destinée à près d'une centaine d'Ambassadeurs français dans le monde. Premiers interlocuteurs naturels des entreprises françaises qui cherchent à se développer à l'international, les postes diplomatiques dans les pays clés ont été sensibilisés aux performances de la gestion d'actifs française et à la compétitivité de la Place financière de Paris pour les sélectionneurs de fonds et les grands investisseurs. Dans un environnement de très forte compétition entre acteurs mondiaux de la gestion d'actifs, cette proximité avec les instances diplomatiques est un atout important pour les sociétés de gestion françaises.

EDITO

L'année 2017 qui s'ouvre devant nous s'annonce déjà riche en défis multiples pour notre pays et notre métier.

L'environnement reste incertain dans la lignée des surprises de 2016 : *Brexit*, élections italiennes, élections américaines. Ceci se traduit par une volatilité toujours élevée sur les marchés dans un contexte de taux toujours bas.

Notre métier est soumis à une double pression : pression concurrentielle accrue sur les marges, coût des infrastructures, qui nous imposent une capacité d'adaptation et de changement.

Les besoins en financement des entreprises et de l'économie dans son ensemble, la nécessité de trouver de nouveaux modes complémentaires de financement pour la retraite appellent par ailleurs des solutions d'investissement nouvelles, porteuses de croissance.

Les axes stratégiques définis en 2016 par l'AFG l'ont conduite à mener des réflexions sur la compétitivité de notre Place, l'épargne retraite, le financement des PME/ETI et la fiscalité de l'épargne. Sans oublier les questions liées à l'impact du digital sur nos *process* et nos métiers.

Les travaux de la mission AFG Compétitivité de notre place de gestion, pilotés par Didier Le Menestrel, et ceux du groupe FROG menés conjointement par l'AMF et l'AFG, ont mis en lumière les multiples atouts de la gestion d'actifs française. Elle bénéficie du dynamisme de ses sociétés de gestion, d'un écosystème favorable - dépositaires, commissaires aux comptes, teneurs de comptes,



Yves Perrier,
Président de l'AFG

distributeurs,...et d'un dispositif réglementaire de grande qualité. Elle s'appuie sur des compétences reconnues de professionnels au niveau de formation élevé.

Notre première mission est de servir efficacement les investisseurs, qu'ils soient institutionnels ou particuliers, pour définir des solutions d'investissement ou d'épargne conformes à leurs objectifs en termes de risques et de rendements. Mais en même temps, notre métier joue un rôle majeur, stratégique, dans le développement économique, car il est au carrefour des besoins des investisseurs et de ceux des entreprises pour satisfaire leurs besoins de financement en termes de dettes ou de fonds propres.

Notre métier dispose aujourd'hui de tous les atouts nécessaires pour :

- accompagner les investisseurs en leur offrant des solutions d'investissement adaptées à leurs besoins ;
- contribuer au financement de l'économie ;
- gagner la bataille de la compétitivité à l'international.

Pour ce faire, les sociétés de gestion devront continuer à renforcer leur coopération entre elles et avec les autres acteurs de la Place, en France et au sein de l'Union européenne.

Les sociétés de gestion françaises sont prêtes à relever ces défis. Et en cette période cruciale où de grands changements se dessinent, l'AFG entend participer aux débats publics en cours et à venir pour porter avec force les propositions de la profession.

Formulons ensemble le vœu qu'elle soit entendue !

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 2
INTERVIEW	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4

ENTRETIEN



Philippe Setbon,
membre du Comité
stratégique de l'AFG et
président de la Commission
Solutions d'épargne

L'AFG vient de publier un Livre Blanc sur l'épargne retraite, fruit de travaux que vous avez présidés. Quels constats faites-vous à l'issue de ces réflexions ?

En France, l'épargne reste surtout liquide et investie principalement en produits de taux, d'où sa faible rentabilité pour l'épargnant et un manque de financements en fonds propres des entreprises. Cependant l'évolution démographique devrait conduire à une dégradation des taux de remplacement des revenus des futurs retraités, et donc de leur niveau de vie. Il est donc urgent que les Français aient accès à des dispositifs de retraite supplémentaire adaptés à leurs besoins.

Quelles sont les mesures que préconise l'AFG ?

Tout d'abord le système par répartition doit rester le socle des retraites en France. Mais les Français doivent pouvoir se constituer un supplément de ressources grâce à l'épargne retraite, qu'elle soit collective ou individuelle.

Pour ce faire nous proposons trois mesures :

- Améliorer significativement l'information des Français sur leur future retraite et les moyens offerts pour compléter les régimes par répartition
- Appuyer le développement de l'épargne retraite d'entreprise et notamment du PERCO
- Développer, en cohérence avec le projet européen de *Pan European Personal Pensions* (PEPP), un nouveau produit individuel de retraite à destination d'un public large avec une sortie possible en capital. L'obligation actuelle de sortie en rente viagère décourage en effet un certain nombre d'épargnants potentiels. Chaque épargnant doit pouvoir disposer d'un produit d'épargne adapté à ses projets.

Quel rôle peuvent jouer les sociétés de gestion dans ce contexte ?

Ces mesures permettraient aux institutions financières, et aux sociétés de gestion d'actifs en particulier, de jouer un rôle encore plus efficace de protection des ressources futures des Français et de mobilisation de l'épargne au service du financement de l'économie, de la compétitivité et de l'emploi.

ACTUALITÉS

■ LOI « SAPIN II »

La loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » apporte des avancées pour la gestion et sert de socle pour la mise en œuvre de plusieurs dispositions annoncées par le groupe de Place « FROG » en septembre 2016 ou demandées par l'AFG.

Ces mesures concernent notamment :

- la possibilité de plafonner les rachats pour l'ensemble des fonds de manière temporaire en cas de circonstances exceptionnelles
- l'extension des possibilités d'octroi de crédit par certains FIA
- la modernisation de la chaîne technique de suivi des parts d'OPC
- la rénovation du statut des sociétés de gestion de portefeuille, qui sera segmenté entre les sociétés de gestion ayant le statut d'entreprise d'investissement (exerçant uniquement l'activité de gestion sous mandat) et celles n'ayant pas cette qualité (sociétés de gestion gérant des OPC).

La mise en œuvre de la plupart de ces mesures nécessite l'adoption de dispositions réglementaires à venir (ordonnances et modifications du règlement général de l'AMF notamment).

■ PRIIPS

► PRIIPS : professionnels et consommateurs poursuivent leur mobilisation en faveur de la qualité de l'information

La Réglementation PRIIPS, dont l'objectif est d'améliorer la transparence d'une large gamme de produits d'investissement vis-à-vis des investisseurs de détail, a suscité un dialogue soutenu au cours des derniers mois entre les représentants de la Place et les instances de régulation européennes (Commission, Parlement et Superviseurs européens - « ESAs »).

Si des changements positifs ont été proposés par la Commission dans le projet d'amendements aux Normes Techniques de Réglementation (« RTS ») envoyé aux ESAs, de nombreuses inquiétudes subsistent. En effet, sauf modification, certaines règles établissant le contenu détaillé du DIC PRIIPS ne permettront pas la fourniture d'une information claire, exacte et non trompeuse à l'investisseur

■ LES LOIS DE FINANCES POUR 2017

Les lois de finances de fin d'année comportent plusieurs dispositions qui touchent notre industrie. Impôt sur les sociétés, taxe sur les transactions financières, prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, création du compte « PME innovation », acquisition d'actions gratuites : les changements introduits par les nouvelles lois de finances sont détaillés dans une note de l'AFG disponible sur notre site internet (*rubrique Etudes et rapports/ Fiscalité*).

Par ailleurs, la mission « Fiscalité de l'épargne » mise en place par l'AFG et présidée par Guillaume Dard publiera début avril les propositions de la profession sous la forme d'un Livre blanc, afin de contribuer aux débats en cours, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales.

« Remettre à l'endroit » la fiscalité de l'épargne - dans l'intérêt des épargnants et du bon financement de l'économie - constitue l'un des objectifs majeurs de l'AFG, auquel elle apportera toute sa force de conviction au cours des prochains mois.

de détail et la comparabilité des produits. L'absence d'accord au niveau des ESAs, acté fin décembre 2016, démontre les difficultés pratiques de mise en œuvre de ce texte et exige que des solutions alternatives continuent d'être explorées sur les problématiques persistantes.

De façon inédite, les représentants* des consommateurs, des sociétés de gestion, des banques et des intermédiaires financiers et des assureurs ont réaffirmé le 12 janvier 2017, dans un communiqué commun, qu'il est absolument fondamental d'apporter des changements dans les RTS en cours de révision afin que la Réglementation PRIIPS devienne un outil solide et durable permettant aux investisseurs de mieux comprendre et comparer les produits d'investissement.

*AFG, AGEA, ANACOFI, BETTER FINANCE, CNCGP, CNCIF, La Cie des CGPI, CSCA, FAIDER, FBF, FFA



DOSSIER

LA TRANSFORMATION DIGITALE
DE LA GESTION D'ACTIFS FRANÇAISE EST EN MARCHÉ !

Comme de nombreux autres secteurs économiques, l'industrie de la gestion d'actifs est confrontée à l'irruption de la révolution numérique dans toutes les composantes de son activité. *Blockchain*, *Big Data*, intelligence artificielle entraînent des ruptures profondes pour l'industrie et l'organisation des sociétés de gestion de portefeuille.

Celles-ci doivent repenser et adapter leur stratégie de développement pour s'adapter à ce nouvel environnement porteur de croissance.

La Commission Recherche et Innovation de l'AFG, co-présidée par Muriel Faure et Jean-Louis Laurens, a examiné l'impact du « digital » sur le secteur de la gestion d'actifs et les opportunités offertes par ces innovations, en s'appuyant sur des travaux académiques récents, mais aussi sur les observations des praticiens de la gestion et d'intervenants de l'univers « digital ».

Via la publication de deux documents, la Commission propose quelques pistes de réflexion :

- Les technologies digitales devraient permettre aux sociétés de gestion de faciliter la réappropriation de la connaissance des besoins et objectifs de leurs clients via un dialogue direct avec eux. Elles seront alors en mesure de proposer des solutions d'investissement personnalisées, produites de manière industrielle - dans un objectif d'efficacité en termes de coûts - passant ainsi d'une logique de « produits » à une logique de « solutions d'investissement » individualisées.

- Les sociétés de gestion françaises intègrent d'ores et déjà à différents degrés les technologies digitales : *Big Data*, *Machine Learning*, *Robo Advisor*, *Blockchain*...Celles-ci sont appelées à intervenir de façon croissante dans toutes les strates de la chaîne de valeur de la gestion d'actifs. Les exigences réglementaires auxquelles sont soumises les sociétés de gestion - avec notamment la mise en œuvre des directives MIF II et PRIIPS - peuvent constituer des opportunités pour « penser digital » et inciter les sociétés de gestion à accentuer leur transformation digitale suivant des stratégies qui leur correspondent : développement de technologies en interne, partenariat ou acquisition de *fintech*,...

- La mutualisation des moyens et le travail en bon intelligence avec l'ensemble de l'écosystème de la gestion d'actifs - y compris les instances de réglementation françaises et européennes - constitueront sans nul doute les clés du succès de cette intégration.

Cette « nouvelle révolution industrielle » conduira à bâtir une gestion d'actifs française 3.0 compétitive, solide et pérenne.

- «La Transformation digitale des Sociétés de gestion de portefeuille en SGP 3.0»
- «La Nouvelle révolution industrielle de la Gestion d'Actifs au Service de l'Épargnant»

FORMATION

■ PRAM 2017

Il démarrera le 2 mars prochain. Pour cette édition 2017, l'organisation du cursus a été entièrement revue afin de s'adapter toujours davantage aux besoins des professionnels et des entreprises. Divisée en 6 modules, la formation associe 80 % de présentiel et 20 % d'enseignement en ligne, au travers d'outils d'*E-Training*. Une quarantaine de professionnels issus des différents métiers de la gestion d'actifs animent les 28 journées de formation. Son programme intègre les nouveautés les plus récentes grâce à une veille systématique de l'actualité législative et réglementaire. Fort de ses 15 années d'expérience et d'évolution constante, le PRAM, formation certifiante de la gestion d'actifs, s'adresse autant aux sociétés de gestion qu'à tout leur écosystème : banques, entreprises d'investissement, compagnies d'assurances et prestataires de services. Il peut être suivi en version « diplôme » (PRAM et Certification AMF) ou « à la carte », en suivant séparément les modules de son choix pour compléter ou actualiser ses connaissances sur un sujet spécifique.

■ LCB-FT

Afin d'accompagner tous les acteurs de la gestion d'actifs dans leur mise en œuvre de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, AFG Formation propose des formations tant à distance qu'en présentiel adaptées au rythme et aux obligations de chacun et débouchant sur l'obtention d'un certificat reconnu par la profession.

Les formations LCB-FT au format *E-training* proposent trois modules au choix :

- Un module généraliste (*français/anglais*)
- Deux modules experts: capital-investissement et financement immobilier

Renseignements et inscriptions :
www.afgformation.fr

■ COMPÉTITIVITÉ DE LA
PLACE DE PARIS : L'AFG PRO-
POSE 10 SOLUTIONS POUR
DYNAMISER L'INDUSTRIE DE
LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG a publié fin novembre 2016 un Livre Blanc, fruit des travaux menés ces derniers mois par la mission Compétitivité de l'AFG présidée par Didier Le Menestrel, sur la compétitivité de la gestion française et de la Place de Paris. Ces réflexions ont abouti à l'élaboration de 10 mesures très concrètes touchant à l'environnement réglementaire et fiscal, à l'innovation produit ainsi qu'aux modes de gestion et de commercialisation.

Épargne longue et patrimoine
des Français

- Un produit de retraite individuel européen
- Assouplissement des contraintes Solvabilité 2 pour les actifs de long terme

Un cadre fiscal stabilisé et durable

- Instituer une clause de la fiscalité de l'épargne la plus favorisée
- Supprimer la taxe sur les salaires
- Création d'une zone franche pour l'industrie de la gestion
- Abandon des taxes spécifiques, la TTF en particulier

Pour un écosystème porteur

- Modernisation du système de souscription et évolution de la gouvernance des fonds .fr
- Définition d'un cadre clair et sécurisé à la titrisation pour que les produits utilisant cette technique puissent être offerts à tous les investisseurs, y compris les fonds UCITS
- Un ISIN « .eu » pour les OPC européens soumis à une directive prévoyant une libre circulation

Promotion

- Un ambassadeur de la gestion d'actifs française pour une mobilisation pérenne

L'AFG

■ NOMINATIONS AU COLLÈGE DE L'AMF

Muriel Faure entre au Collège de l'AMF

L'AMF a renouvelé le 3 janvier 2017 la composition de son Collège. Muriel Faure y figure parmi les personnalités désignées par le ministre de l'économie et des finances. Elle préside en outre la Commission consultative Gestion et Investisseurs institutionnels.

Jean-Pierre Hellebuyck a vu pour sa part son mandat renouvelé en tant que membre du Collège et président de la Commission consultative Organisation et fonctionnement du marché.

■ LES INSTANCES DE L'AFG

▶ Comité stratégique de l'AFG

Le Comité stratégique de l'AFG accueille deux nouveaux membres :

- Inès de Dinechin (Aviva Investors France)
- Gilles Trancart (Lazard Frères Gestion)

▶ Conseil d'administration

Nouveaux représentants
(à compter de janvier 2017):

- Inès de Dinechin (Aviva Investors France)
- Gilles Trancart (Lazard Frères Gestion)
- Didier Bouvignies (Rothschild et Cie Gestion)
- Frédéric Dodard (State Street Global Advisors France SA).
- Frédéric Jamet (State Street Global Advisors France SA).



VIENT DE PARAÎTRE

▶ Le Guide de gouvernance des sociétés de gestion

Dans la continuité des principes de gouvernance en vigueur dans

l'industrie française de la gestion d'actifs, l'AFG publie le Guide de gouvernance des sociétés de gestion, issu des travaux du Groupe de travail Gouvernance de l'AFG présidé par Nicolas Calcoen. Il répertorie les bonnes pratiques permettant d'établir un cadre répondant aux exigences de performance et d'éthique de la gestion d'actifs française, contribuant ainsi au

renforcement de sa compétitivité internationale.

Les sociétés de gestion sont invitées à s'approprier ces bonnes pratiques dans le respect des principes de proportionnalité et du "comply or explain". Les 14 principes développés dans ce Guide correspondent aux piliers de gouvernance sur lesquels s'appuie la gestion d'actifs, notamment :

- les instances de gouvernance,
- la déontologie,
- le contrôle des risques,
- le traitement équitable des investisseurs.

ZOOM SUR L'ALLEMAGNE

Une quatrième réunion-pays consacrée à l'Allemagne s'est tenue le 23 novembre 2016 en présence de notre association sœur BVI et de professionnels allemands. Cette réunion, organisée à l'initiative de la commission AFG «Compétitivité de notre Place de gestion» présidée par Didier Le Menestrel, également Président de La Financière de L'Echiquier, a permis de présenter les singularités de l'Allemagne sous un angle marché (caractéristiques et tendances), sous un angle réglementaire (actualité réglementaire, les procédures de commercialisation et leurs coûts) et sous un angle fiscal (présentation des différents régimes de taxation en Allemagne).

AGENDA

■ 02.03.17 : 6^{ÈME} AGORA DE LA GESTION FINANCIÈRE

■ 02.03.17 : FORMATION DÉBUT DU «PRAM 2017»

■ 08.03.17 : EVÈNEMENT AFG SUR L'ÉPARGNE RETRAITE - BRUXELLES

■ 14.03.17 : PLÉNIÈRE ADHÉRENTS

■ 27-31.03.17 : SEMAINE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

CHIFFRE CLÉ

60 Md€ :

c'est le montant de la collecte nette des fonds français sur les 11 premiers mois 2016

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.



41, rue de la Bienfaisance
75008 Paris
Tél. 01 44 94 94 00
Fax. 01 42 65 16 31

www.afg.asso.fr

Directeur de publication : Pierre Bollon
Rédactrice en chef : Alexandra Imbert
Rédactrice en chef adjointe : Sylvie Aubry
Création et Maquette : Sabine Charrier
Imprimeur : AFG - N° ISSN : 2262-8061